

La programmation de la visite vous sera proposée à réception du bon de commande (un bon de commande par demande de classement) accompagné du règlement à renvoyer à votre Office de Tourisme.

[Coordonnées de l'Office de Tourisme](mailto:classement@cotelandesnaturetourisme.com) : Côte Landes Nature Tourisme 65 Place Jean Baptiste Courtiau 40550 LEON  
[classement@cotelandesnaturetourisme.com](mailto:classement@cotelandesnaturetourisme.com)

## Identification du propriétaire

Nom/Prénom du propriétaire .....  
 Adresse complète .....  
 Code Postal/Ville .....  
 Téléphone/Mail ..... Mail .....  
 Nom du mandataire (le cas échéant) .....  
 Téléphone/Mail du mandataire (le cas échéant) ..... Mail .....

## Identification du meublé

**Type**  
 Appartement  Studio  Maison ou villa  
 Adresse complète : .....  
 Etage (si appartement) : .....  
 Code Postal/Ville : .....  
 Superficie : ..... m<sup>2</sup>  
**Classement actuel**  
 Non classé  1\*  2\*  3\*  4\*  5\*  
 Nombre de pièces d'habitation : .....  
**Classement demandé**  
 1\*  2\*  3\*  4\*  5\*  
 Capacité demandée : .....  
 Office de Tourisme de référence : .....

## Vos disponibilités

Vos périodes de disponibilité		Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Nom du technicien et date de visite validée
.....	Matin					
	Après midi					

## Mode de règlement

Le coût de la prestation est de **150.00 € TTC** à régler soit :

 **Par chèque**  
 Libellé à l'ordre de Landes Attractivité,  
 à joindre avec la commande par courrier

 **Par virement bancaire**  
 Sur le compte CA  
 IBAN : FR76 1330 6009 3723 1251 3851 982  
 BIC : AGRIFRPP833  
 Joindre un justificatif de virement bancaire avec la commande

Signature du demandeur

.....

Signature de l'agent de Landes Attractivité

.....

## Validation

Classement obtenu à l'issue de la visite  
 Pour une capacité de (nombre de personnes) \_ \_ \_ \_

---\*

J'accepte l'avis de classement mentionné ci-dessus :

Oui

Non

Je souhaite recevoir le rapport de visite par :

Courrier

Mail

Tarif préférentiel pour les partenaires d'un Office de Tourisme pour toute visite effectuée entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 décembre 2024

Le tarif d'une visite de classement de meublé est établi à 125 € HT, soit 150 € TTC par meublé pour lequel il y a une adhésion à un Office de Tourisme des Landes.

### Informations générales

Les prérequis pour obtenir un classement en meublé de tourisme :

- ✓ Répondre à la définition d'un meublé de tourisme (article D324-1 et D324-2 du Code du tourisme)
- ✓ Avoir une surface habitable de 12 m<sup>2</sup>, ou 9 m<sup>2</sup> si la cuisine est séparée (surface sans salle d'eau et WC) pour un logement d'une pièce d'habitation pour 1 ou 2 personnes.
- ✓ Avoir une salle d'eau et des WC à l'intérieur du logement.

La prestation comprend le contrôle d'un meublé en vue de l'obtention de son classement en étoile, le traitement administratif du dossier en vertu des réglementations en vigueur et la délivrance de la décision de classement.

La durée de la visite est estimée à 1h30 par structure.

L'application de la grille d'évaluation peut nécessiter le recours à la prise de photographies du logement aux fins de pièces justificatives en cas de non-conformité lors de la visite de classement. Ces pièces font parties du dossier administratif relatif aux données collectées et sont traitées comme suit.

A réception du bon de commande d'une visite et de son paiement, Landes Attractivité s'engage à satisfaire la demande dans un délai de 3 mois maximum. Ce délai inclus le délai légal d'un mois pour la remise du rapport de contrôle.

Droit d'accès et de rectification des informations nominatives concernant le propriétaire : celui-ci a 15 jours pour signifier son désaccord après la visite.

Le jour de la visite, le logement doit être rangé, propre, équipé comme si le logement accueillait des locataires (à l'exception des matelas qui seront nus avec le linge de lit à côté).

### Modalités d'annulation ou report de visite

Le propriétaire s'engage, en cas d'empêchement à prévenir Landes Attractivité (LA) 7 jours avant le rendez-vous. Une autre date lui sera proposée.

En cas d'annulation non communiquée par le propriétaire à LA dans ce délai, le montant de la visite sera dû dans son intégralité. Cette condition s'entend à l'exception de cas de force majeure justifiée par le propriétaire.

### Les modalités de réclamations

En cas de désaccord avec le résultat de la visite de contrôle, le propriétaire ou son mandataire peut le signifier dans ce document. Il peut également porter réclamation dans un délai de 15 jours dès réception du dossier complet de classement. La date de la décision de classement déclenchant le délai légal de 15 jours pour porter réclamation. Toute réclamation doit être faite par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à Landes Attractivité. Elle doit comporter les coordonnées complètes du propriétaire, l'adresse du meublé, la date de la visite et le motif précis de la réclamation. Landes Attractivité s'engage à ne pas formaliser la proposition de classement avant la constatation de l'absence de recours pendant ce délai de 15 jours.

### La confidentialité des données

Pour remplir ses obligations légales et ses missions de service public, Landes Attractivité collecte et traite diverses données, et les conserve en tant que de besoin dans le respect de la réglementation en matière de prescription.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité auprès de M. Bouyrie Hervé, responsable du traitement, sur place ou par écrit en s'adressant à Landes Attractivité - 4 avenue Aristide Briand - 40000 MONT-DE-MARSAN, 4 en joignant une copie d'une pièce d'identité, conformément à l'article 12 du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel.

Le Délégué à la Protection des Données personnelles est l'Agence Landaise Pour l'Informatique (ALPI, 175, place de la Caserne Bosquet BP 30069 40002 Mont de Marsan Cedex) que vous pouvez contacter pour tout renseignement supplémentaire. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

NB : le classement en meublé de tourisme est indépendant de toute autre démarche commerciale.

Fait à Mont de Marsan le 08/01/2024

Sandy CAUSSE  
Directrice



En signant ce bon de commande je reconnais avoir pris connaissance des tarifs, des modalités et des conditions générales de prestation concernant la procédure de classement d'un meublé de tourisme et les accepte.